

Argilliers le 29 Aout 2015

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 AOUT 2015

Absents: Solveig De Corneillan (procuration Stéphane Agricola)
Véronique Barbie (procuration Fabrice Leudière)
Rémy Clenet (procuration Laurent Boucarut)

Approbation du compte rendu du 03 juin 2015 à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération pour une erreur matérielle concernant la déclaration du montant de la subvention reçu par la commune pour les travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau électrique dans le village.

DELIBERATIONS

1/ Instauration d'une taxe sur les logements vacants;

Ces logements seront soumis à la taxe d'habitation s'ils sont laissés vacants plus de deux ans. Application au 01/01/2016. Adoptée à l'unanimité

2/ Instauration d'une taxe sur la cession de terrains nus devenus constructibles.

Cette taxe sera égale à 10% des 2/3 du prix de cession soit 6,6% du prix de cession. Adoptée à l'unanimité

3/ Instauration d'une redevance pour chantier provisoire d'un montant de 1/10 de 197 €.

Adoptée à l'unanimité

4/ Adhésion et convention avec la communauté de Communes sur la création du service commun Autorisation du Droit des Sols.

Ce service est en charge depuis le 01/07/2015 d'instruire et de délivrer :

Les permis de construire

Les déclarations préalables pour les lotissements

Les certificats d'urbanisme

Adoptée à l'unanimité

5/ Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion.

Il s'agit du courtier Gras Savoye pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2019.

Adoptée à l'unanimité

6/ Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires avec Gras Savoye

Adoptée à l'unanimité

7/ Approbation du règlement intérieur des temps périscolaires pour l'année 2015/2016.

Maintien pour les grandes sections.

Développement pour les moyennes sections.

Adoptée à l'unanimité

8/ Subvention de 90 € pour l'année 2015 accordée à l'association (les chats libres d'Argilliers).

Adoptée à la majorité (une abstention.)

9/ Modification suite a une erreur matérielle concernant le montant de la subvention reçue par la commune pour les travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau de fourniture d'électricité sur la commune.

Ce montant est corrigé à 53842 € au lieu de 86158 €.

Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES COMMUNALES

1/ La dotation de l'état est en baisse de 15% par rapport à 2014 soit moins 7000 € pour le budget communal.

2/ La commune a reçu l'accord pour une subvention au titre des amendes de police. Cette subvention doit permettre de revoir le plan de circulation sur la commune et de mettre en place une nouvelle signalisation. Ce projet est prévu pour 2016.

3/Concernant la numérotation du village, la commune est en attente de la subvention qui nous a été accordée par le sénateur Simon SUTOUR au titre de la réserve parlementaire, bien que le dossier soit prêt nous devons attendre cet accord avant tout début de réalisation.

4/Ad'Ap

La loi nous fait obligation de mettre aux normes les établissements qui reçoivent du public afin de les rendre accessibles aux personnes en situation de handicap.

Avant le 27/09/2015 la mairie va mettre en place un agenda qui définit sur 3 ans les travaux à réaliser sur la commune.

Ces travaux concernent l'école, l'église, la mairie, le stade de foot, l'aire de jeux et le cimetière.

5/ Tarif jaune

Avec la libération des tarifs d'électricité pour les communes sur les tarifs jaunes, nous devons avant fin 2015 avoir contracté un fournisseur.

6/Rentrée scolaire 2015/2016

Cantine, le prestataire a été reconduit avec une baisse de coût et la mise en place d'un repas bio par semaine. Le tarif de la cantine restera identique à celui de l'année 2014/2015.

Temps périscolaires: Art visuel, Escrime, Multisport, Langage des signes, Relaxologie, Travaux manuels, Roller, Atelier magie.

7/ Prêt de matériel

La mairie va revoir le règlement concernant le prêt de matériel aux habitants et associations.

8/Informatique

La commune a décidé de changer de prestataire pour la fourniture et la maintenance du matériel informatique et photocopie de la mairie et de l'école (REPRO 30).

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est levée à 21 h 15